

environnement

Eoliennes : les raisons de la colère

Le projet d'installation d'éoliennes sur la communauté de communes de la Beauce ligérienne fait débat. Mais les opposants se font le plus entendre.

On savait depuis quelque temps déjà, que le CCBL (communauté de communes de la Beauce ligérienne) étudiait la possibilité de l'installation sur son territoire d'un certain nombre d'éoliennes. C'est ce qui a valu vendredi dernier, à la salle de La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, l'organisation d'une réunion publique à l'initiative de l'association « Tempête en Beauce » présidée par Marie-Christine Henriet.

Cette dernière, venue en voisine de la commune de Binas (Beauce oratorienne), avait aussi invité Alain Bruguier, président national de « Vent de colère ». Le maire honoraire de Maves, Daniel Lemaire, faisait également partie des intervenants de cette soirée.

Même si Marie-Christine Henriet prétend que « nous ne sommes pas opposés à l'éolien, mais pour sa maîtrise », on a tout de suite compris après l'intervention de Daniel Lemaire qu'il s'agit bien ici de battre en brèche ce type de production d'électricité : « Gigantesque tromperie, on défigure les paysages, etc. », a-t-il notamment dit en substance.



Vendredi en fin d'après-midi, à La Chapelle-Saint-Martin, devant une soixantaine de personnes très intéressées, une réunion hautement instructive.

Et ce n'est pas l'intervention d'Alain Bruguier qui lèvera le doute sur l'intention de démonter pièce à pièce l'installation d'éoliennes sur le territoire. L'association qu'il préside et qui fêtera l'an prochain ses dix ans d'existence a déjà démontré son efficacité, en faisant annuler bon nombre de projets. Et ce président totalement convaincu de son juste combat, possède une maîtrise totale de son sujet, démontrant à qui veut l'entendre que « l'objectif de la production

de 22.000 mégawatts à l'horizon 2020 coûtera très cher aux contribuables français ».

Pas facile, dans ces conditions, de se trouver à la place du maire de Mulsans, Janick Gerberon, porteur vendredi soir pour la CCBL, du projet éolien. Ses propos prudents ont permis de découvrir que le projet de la CCBL comportait des implantations entre Maves et Mulsans, mais aussi à Villesablon, Villaugon et Mer. Le public ne sera d'ailleurs pas tendre avec la CCBL. « Ce pro-

jet devrait faire l'objet d'une consultation publique » dit l'un, « arrêtons le gâchis qu'on peut voir autour d'Orléans », dit une autre dame de l'assistance.

On regrettera, bien entendu, que les représentants des sociétés chargées du projet, ne soient pas venus porter la contradiction, ce qui aurait apporté un autre « éclairage » sur le sujet. Difficile de se forger une opinion quand on n'entend qu'un son !